Vos questions / nos réponses

# Accident

Par Mel806 Postée le 23/08/2025 17:15

> Mon fils a eu un accident en moto il et rentrer dans une voiture en 50 la n'est pas le souci mais la policière assez agressive a mon arrivée un test salivaire de force avait effectué sur mon fils sans lui dire a quoi cela servait même les pompiers lui ont demandé d'attendre le temps qu'il le prenait en charge pour les soins elle et monter dans le camion de pompier en sortant son matériel a attraper le joue de mon fils et a enfoncer le coton tige dans la bouche sans lui dire en quoi cela consiste ma question déjà avait elle le droit de le dépister sans un adulte présent et a t'elle le droit de se comporter comme ça en est un mineur de 15ans surtout pendant ses soins certe il a causer son accident mais je ne vois pas un comportement normal d ela part de cette policière surtout que les pompiers lui ont demandé d'attendre 2min je suis arrivé elle sait dépêcher de tout ranger et quand le test révèle négatif elle avait l'air très déçu et a dit de lui qu'il été un délinquant toute façon super ils se fait contrôler constamment par cette dame quand il rentre de son apprentissage donc elle sait qu'il et a jour le fouille constamment il et métissé quand il et avec ses amis elle le contrôle lui mais pas les autres es ce normal tout ça ?

---

**Mise en ligne le 25/08/2025**

Bonjour,

Nous comprenons vos interrogations vis-à-vis de la manière dont s'est déroulé le dépistage de votre fils, après son accident. Notre service n'est cependant pas compétent pour ce qui est des protocoles ou des méthodes de contrôle de la police.

Nous vous proposons de vous rapprocher d'un service d'aide juridique, qui pourra faire le point avec vous sur le déroulé du test de dépistage lors de l'accident, et sur les contrôles ciblés et fréquents que vit votre fils.

Nous ajoutons en bas de page les liens vers les services départementaux d'accès aux droits, qui proposent des permanences gratuites, ainsi que les coordonnées de la Déléguée du Défenseur des Droits de votre département.

Bien cordialement.

---

**En savoir plus :**

- Conseil Départemental d'Accès au Droit
- Saisir le service du Défenseur des Droits